RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

FLORNOY GROWTH

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

FLORNOY-FERRI

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

OPCVM de classification « Actions françaises », son objectif consiste à obtenir, au moyen d'une gestion dynamique sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC 40 (dividendes réinvestis). L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Stratégie d'investissement

FLORNOY GROWTH a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions françaises. Elle consiste en un choix rigoureux d'actions à fort potentiel ayant une bonne liquidité. La sélection est réalisée après une analyse fondamentale de chaque société par l'équipe de gestion dont l'une des principales composantes est de permettre de déterminer un cours objectif.

Les décisions d'investissement dépendent essentiellement du potentiel d'appréciation de l'écart entre le cours actuel et le cours objectif résultant des analyses effectuées, tout en tenant compte du niveau du risque d'investissement. La sélection peut donc reposer sur des critères spéculatifs pour atteindre l'objectif de performance.

L'OPC est exposé :

L'actif du FCP est exposé entre 60% et 100% sur le marché des actions françaises.

De 0% à 10% maximum, à des actions de sociétés négociées sur des marchés réglementés étrangers de pays membres de l'Union européenne et de l'OCDE, sans pouvoir être des titres émis par des émetteurs de pays émergent.

De 0% à 10% maximum de l'actif net au risque de change sur les devises autres que l'Euro.

L'exposition globale aux marchés des actions devra respecter les fourchettes suivantes :

- De 0% à 100% maximum de l'actif net aux valeurs dites de « grandes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est supérieure 10 milliards d'euros).
- De 0% à 20% maximum de l'actif net aux valeurs dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 milliard et 10 milliards d'euros) et aux valeurs dites de « petites capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).

L'exposition globale du portefeuille aux marchés des actions pourra être de 110% maximum.

L'OPC investit :

- 75% minimum de l'actif net en titres et droits éligibles au PEA (actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE)).

Par ailleurs, jusqu'à 25% de l'actif du FCP peut être exposé et investi dans des titres de créance négociables d'émetteurs privés ou publics dont la notation d'investment grade est au minimum « BBB- ». La société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fondent pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposent également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

L'OPCVM est investi jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens conformes à la directive 2009/65/CE, ou en FIA de droit français.

Le FCP est exposé au risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Il n'intervient pas sur le marché des instruments à terme.

COMMENTAIRE DE GESTION

Post Covid, le début de l'année 2022 a été marqué par l'espoir d'un redémarrage de la plupart des grandes économies dont les populations ont bénéficié d'un taux de vaccination élevé. A l'inverse, n'ayant pas réussi à développer un vaccin efficace et refusant d'avoir recours à ceux des pays occidentaux, la Chine faisait exception et restait arc-boutée sur sa stratégie de zéro Covid.

Si cette décision de « l'usine du monde » accentuait les déséquilibres des chaines de production et autres pressions inflationnistes, elle provoquait aussi quelques tensions sur les marchés financiers très rapidement en difficulté, certes après une année 2021 éblouissante.

Mais c'est un autre événement dramatique qui est venu exacerber une volatilité qui s'était donc déjà bien redressée depuis le début de l'année. En mettant en action les troupes qu'il avait amassées depuis plusieurs mois à la frontière de son voisin ukrainien, Vladimir Poutine a provoqué l'affrontement militaire mais également l'affrontement économique. En effet, au-delà des souffrances et de la crise humanitaire provoquées par cette invasion, c'est toute la sphère économique mondiale qui allait ressentir les effets de l'accélération de l'inflation et ses conséquences sur la croissance mondiale.

La Russie et l'Ukraine étant d'importants producteurs de matières premières, les perturbations ont provoqué une flambée des prix mondiaux, notamment du pétrole et du gaz naturel. Le coût des denrées alimentaires a également fortement augmenté, le blé dont l'Ukraine et la Russie assuraient jusqu'alors 30% des exportations mondiales, atteignait rapidement un niveau record. Progressivement, les entreprises occidentales décidaient de quitter le territoire russe, accentuant les déséquilibres, et si les premières sanctions économiques à l'encontre de l'envahisseur se multipliaient rapidement, la riposte se mettait en place avec une coupure des approvisionnements de gaz mettant en évidence la trop grande dépendance de l'Europe à l'énergie en provenance de Russie.

Par voie de conséquence, l'inflation atteignait des niveaux record dans toutes les grandes économies, tandis que la confiance des entreprises et des consommateurs s'affaiblissait. Face à cette remontée des prix, et après des années de politique monétaire accommodante la plupart des grandes Banques Centrales, Fed, BCE et BoE relevaient leurs taux à un rythme inédit, rejointes même par la BoJ en fin d'année. Seule la Banque Populaire de Chine faisait le chemin inverse et continuait d'assouplir sa politique. En martelant lors du symposium de Jackson Hole que sa détermination première était bel et bien de lutter prioritairement contre l'inflation, Jérôme Powell, le président de la Réserve Fédérale, rappelait aux marchés financiers que le processus de remontée des taux allait se poursuivre envoyant de facto actions et obligations au tapis. Les marchés européens touchaient leurs plus bas annuel fin septembre.

Néanmoins, et contre toute attente, le dernier trimestre voyait les indices reprendre 10%. Si les premiers effets de la remontée des taux se diffusaient progressivement dans l'économie réelle avec une dégradation très nette des indicateurs avancés, les marchés se mettaient à spéculer sur le fait qu'en allant très vite très loin, la Fed allait casser la croissance et allait devoir ralentir son rythme de resserrement monétaire. Ajoutée à cela la grogne sociale en Chine contre la politique zéro Covid obligeant les autorités à réfléchir à un assouplissement des contraintes sanitaires laissant entrevoir une réouverture progressive de l'économie.

Au final, l'année 2022 a rejoint les peu nombreux millésimes boursiers (1941, 1969, 1994 et 2018) ayant enregistré au cours de la même année à la fois un recul du marché actions et de celui des obligations. 2022 aura souffert de la puissante et rapide remontée des taux provoquant la forte baisse des marchés financiers. Toutefois, il est à noter que trois fois sur les quatre périodes précédentes mentionnées, l'exercice suivant s'est soldé sur un net rebond des deux classes d'actifs.

En 2022, la valeur liquidative de Flornoy Growth pour la part C et SL enregistrait un recul de 9.28%. Son indice de référence, le CAC 40 dividendes réinvestis, baissait quant à lui de 7.37%.

Au cours de l'année, il a été procédé à peu de rotations : 7 entrées et 4 sorties dans le portefeuille. Ainsi, ont intégré le portefeuille : ADP, Alten, Christian Dior, Edenred, Neoen, Orange, SES Imagotag. A contrario, les ventes ont concerné : Crédit Agricole, Fnac, IGE XAO et Téléperformance.

Parmi les valeurs qui figuraient dans le portefeuille au 1er janvier il est à souligner les excellentes performances annuelles de : Total Energies (+41%), GTT (+24%), Engie (+10%), Spie (+10%), Safran (+9%), Axa (+6%), Sanofi (+5%), Compagnie de l'Odet (+4%), ou encore Vinci (+3%).

A l'inverse, certaines positions ont pesé sur la performance, c'était le cas pour : Dassault Systèmes (-35%), Kering (-31%), Cap Gemini (-26%), Legrand (-25%), Michelin (-25%), Saint Gobain (-24%), STM (-23%), Vivendi (-23%) ou encore Schneider (-22%).

Le niveau des liquidités a été une variable d'ajustement au regard des conditions de marché, il s'établissait à 0.84% en fin de période contre 1,77% en début de période.

Les Banquiers Centraux ont fait bouger les marchés en 2022, ils risquent de nouveau d'avoir beaucoup d'influence sur leurs évolutions en 2023. En effet, pour combattre l'inflation l'an passé le processus de remontée des taux a été rapide et violent, en 2023 l'inflation baissera-t-elle suffisamment pour avoir une stabilisation de ces mêmes taux et ramener un peu de calme sur les marchés ? Pour cela il faudrait que l'économie chinoise se relance progressivement mais pas trop fortement, que le marché de l'emploi aux Etats-Unis soit moins robuste notamment pour calmer l'inflation salariale, et qu'il n'y ait pas d'aggravation de la crise énergétique. Beaucoup de paramètres pour résoudre cette équation, militant pour une approche prudente et pragmatique.

Prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

FLORNOY FERRI ne prend pas en compte de manière systématique et contraignante, les critères ESG (critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance) dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement pour la gestion de votre Fonds, ce qui n'exclut pas que des critères extra-financiers peuvent être pris en compte par les gérants.

FLORNOY FERRI n'investit pas dans certains secteurs d'activités : industrie du tabac, clonage humain, pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes. Par ailleurs nous excluons les sociétés dont 100% du chiffre d'affaires est issu des activités de casino, de la production d'armes et munitions. FLORNOY FERRI assure son respect des Conventions d'Ottawa et d'Oslo signées par la France en 1997 et 2008 respectivement concernant la production d'armes controversées telles que les mines anti-personnel ou les armes à sous-munitions.

Ces indicateurs ESG pour le choix des investissements font l'objet d'une revue périodique, afin d'être conformes aux meilleures pratiques du secteur.

L'obtention des informations se fait par les équipes par des prestataires externes, qui mènent des audits spécifiques (en particulier audit social, audit financier, juridique).

La prise en compte de Taxonomie est la suivante :

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Rémunérations versées par la Société de Gestion (Art. 314-85-2 du RG AMF et Instruction AMF n°-2011-19) :

La politique de rémunération mise en place au sein de FLORNOY FERRI est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite « OPCVM 5 » concernant les OPC gérés par les sociétés de gestion. Ces règles ont notamment pour but de

contribuer à renforcer la gestion saine et efficace des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération de FLORNOY FERRI, revue chaque année. Elle est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

La politique de rémunération concerne les dirigeants de la société de gestion, les personnels chargés de la gestion de portefeuille, les fonctions de contrôle et les fonctions commerciales.

Rémunérations 2022

Au titre de l'exercice 2022, les rémunérations versées aux personnes concernées sont les suivantes :

Année 2022	**En K€**	**En K€**
	Tous les collaborateurs	Collaborateurs concernés
Rémunération fixe	3292	2042
Rémunération variable	758	335
Dont variable non différé	758	335
Dont variable différé	0	0

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2022

FLORNOY GROWTH

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Flornoy & Associés Gestion sélectionne et évalue les intermédiaires de marché (brokers) sur la base de critères relatifs à l'exécution des ordres (ex. : Qualité de l'exécution des ordres, Qualité du back office, Accès à des blocs de titres, Coût de l'intermédiation, Notoriété et solidité de l'intermédiaire…) et à l'aide à la décision d'investissement (ex. : Qualité du service de recherche, Qualité des conseils, Suivi commercial et marketing…) :

Ces critères donnent lieu à une notation annuelle attribuée lors d'un comité d'évaluation. Ce comité décide du maintien ou de la suppression de l'intermédiaire en fonction de la note obtenue.

Flornoy & Associés Gestion surveille l'efficacité de la mise en œuvre de cette politique et pourra le cas échéant l'adapter selon les évolutions des possibilités offertes par les intermédiaires. Le choix des intermédiaires est soumis régulièrement à une revue par un comité de sélection qui peut donner lieu à une nouvelle sélection d'intermédiaires.

Flornoy & Associés Gestion peut, sur simple demande formulée par le client, transmettre tout justificatif utile.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

30/09/2022 Caractéristiques de gestion : L'ajout d'un paragraphe relatif au règlement Taxonomie au paragraphe sur les informations d'ordre commercial et les critères ESG.

30/09/2022 Changement de société de gestion : La mise à jour de la dénomination de la société de gestion

30/09/2022 Caractéristiques parts (hors frais) : La mise à jour du paragraphe relatif aux souscripteurs concernés. Toute souscription de part est interdite aux ressortissants russes et biélorusses au regard des dispositions des règlements UE N°833/2014 et N°2022/398

FLORNOY GROWTH

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

FLORNOY GROWTH
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FLORNOY FERRI
87-89 avenue Kléber
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement FLORNOY GROWTH relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts et instruments financiers	**53 611 840,82**	**60 095 635,49**
Actions et valeurs assimilées	**53 611 840,82**	**60 095 635,49**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	53 611 840,82	60 095 635,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	**0,00**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**375 413,78**	**29 262,75**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**375 413,78**	**29 262,75**
Comptes financiers	**1 523 238,18**	**1 201 500,30**
Liquidités	**1 523 238,18**	**1 201 500,30**
Total de l'actif	**55 510 492,78**	**61 326 398,54**

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	**51 687 361,92**	**57 615 310,70**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**0,00**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**2 068 897,35**	**2 378 284,59**
Résultat de l'exercice (a, b)	**309 296,31**	**1 184 587,84**
Total des capitaux propres	**54 065 555,58**	**61 178 183,13**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**1 444 937,20**	**148 215,41**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**1 444 937,20**	**148 215,41**
Comptes financiers	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**55 510 492,78**	**61 326 398,54**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	**0,00**	**0,00**

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 660 086,76	2 477 745,64
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**1 660 086,76**	**2 477 745,64**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 302,91	9 668,94
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**6 302,91**	**9 668,94**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 653 783,85**	**2 468 076,70**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 337 937,38	1 298 848,10
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**315 846,47**	**1 169 228,60**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-6 550,16	15 359,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**309 296,31**	**1 184 587,84**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part SL :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010342055	2,392 % maximum	Actif net
SL	FR00140044M4	2,392 % maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010342055	Néant
SL	FR00140044M4	Néant

Commission de surperformance

Part FR0010342055 C

20 % TTC d'une performance annuelle supérieure au CAC 40 dividendes nets réinvestis si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Cette performance est facturée sur la base de la clôture d'exercice du Fonds.

Actif net

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et l'indice de référence défini ci-après, sur

l'exercice. Dans tout ce qui suit, on considèrera que, pour 2022, l'exercice débute le 1er janvier 2022 et s'achève le 31 décembre 2022.

Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre l'actif du FCP après frais de fonctionnement et de gestion et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du FCP.

Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% TTC de la performance au delà de l'indice de référence CAC40 (dividendes nets réinvestis) (Ticker Bloomberg : NCAC Index), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

Si, sur l'exercice considéré (i), sur les cinq dernières années (ii), ou depuis la dernière date de cristallisation (iii) la performance du FCP est inférieure à celle de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

Il est spécifiquement entendu que dans le cas des parts C toutes les périodes de référence sont remises à zéro au 1er janvier 2022. Ainsi, pour chaque catégorie de part concernée, la valeur de référence des différentes périodes correspond à l'actif net de référence au 31/12/2021.

Dans le cas spécifique des parts SL, créées en 2021 et ne disposant pas d'un historique suffisant (supérieur à 12 mois) au 31/12/2021, il est entendu que le premier exercice débute en date de création et s'achève en date du 31/12/2022.

Si en cours d'exercice, la performance du FCP est supérieure à celle de l'actif de référence sur les trois périodes de référence retenues, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative.

Les trois périodes de référence retenues sont :

(i) L'exercice comptable considéré, soit une période de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année ;

ii) La période débutant à la date de clôture du 5ème exercice précédent la date de calcul de valeur liquidative ;
(iii) La période débutant à la dernière date de clôture comptable ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre
de la commission de surperformance, sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans ;
La commission de surperformance sera provisionnée lorsque les trois conditions énumérées ci-avant seront réunies : (i) une surperformance
sur l'année en cours ET (ii) depuis la clôture du 5ème exercice précédent l'exercice en cours ET (iii) depuis la dernière date de clôture comptable donnant lieu à cristallisation de la provision pour commission de surperformance sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.
Pour ce qui est des classes C et SL, il est spécifiquement précisé que la commission de surperformance n'est pas conditionnée à une obligation de performance positive du FCP. Il est donc possible que le FCP rémunère la Société de Gestion par une commission de surperformance, lorsque celui-ci affiche une surperformance sur les trois périodes de référence retenues, alors même que la valeur liquidative du FCP affiche une performance négative sur l'exercice considéré.
L'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net des frais de gestion fixes avant imputation des provisions des commissions de
surperformance. Ces commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du FCP à chaque valeur liquidative et
prélevées sur la dernière valeur liquidative de l'année civile. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro chaque année.
Si des rachats sont centralisés en présence d'une provision au titre de la commission de surperformance, la quote-part de la commission
provisionnée correspondante aux parts rachetées devient définitivement acquise à la société de gestion.
La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la fin de chaque exercice.
L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le Fonds peut prélever une commission de performance dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de son indice de référence tout en affichant une performance négative

Part FR00140044M4 SL
20 % TTC d'une performance annuelle supérieure au CAC 40 dividendes nets réinvestis si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Cette performance est facturée sur la base de la clôture d'exercice du Fonds.
Actif net
La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et l'indice de référence défini ci-après, sur
l'exercice. Dans tout ce qui suit, on considèrera que, pour 2022, l'exercice débute le 1er janvier 2022 et s'achève le 31 décembre 2022.
Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre l'actif du FCP après frais de fonctionnement et de gestion et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du FCP.
Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% TTC de la performance au delà de l'indice de référence CAC40 (dividendes nets réinvestis) (Ticker Bloomberg : NCAC Index), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.
Si, sur l'exercice considéré (i), sur les cinq dernières années (ii), ou depuis la dernière date de cristallisation (iii) la performance du FCP est inférieure à celle de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

Il est spécifiquement entendu que dans le cas des parts C toutes les périodes de référence sont remises à zéro au 1er janvier 2022. Ainsi, pour chaque catégorie de part concernée, la valeur de référence des différentes périodes correspond à l'actif net de référence au 31/12/2021.
Dans le cas spécifique des parts SL, créées en 2021 et ne disposant pas d'un historique suffisant (supérieur à 12 mois) au 31/12/2021, il est entendu que le premier exercice débute en date de création et s'achève en date du 31/12/2022.
Si en cours d'exercice, la performance du FCP est supérieure à celle de l'actif de référence sur les trois périodes de référence retenues, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative.
Les trois périodes de référence retenues sont :
(i) L'exercice comptable considéré, soit une période de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année ;
(ii) La période débutant à la date de clôture du 5ème exercice précédent la date de calcul de valeur liquidative ;
(iii) La période débutant à la dernière date de clôture comptable ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre
de la commission de surperformance, sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans ;
La commission de surperformance sera provisionnée lorsque les trois conditions énumérées ci-avant seront réunies : (i) une surperformance
sur l'année en cours ET (ii) depuis la clôture du 5ème exercice précédent l'exercice en cours ET (iii) depuis la dernière date de clôture comptable donnant lieu à cristallisation de la provision pour commission de surperformance sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.
Pour ce qui est des classes C et SL, il est spécifiquement précisé que la commission de surperformance n'est pas conditionnée à une obligation de performance positive du FCP. Il est donc possible que le FCP rémunère la Société de Gestion par une commission de surperformance, lorsque celui-ci affiche une surperformance sur les trois périodes de référence retenues, alors même que la valeur liquidative du FCP affiche une performance négative sur l'exercice considéré.
L'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net des frais de gestion fixes avant imputation des provisions des commissions de
surperformance. Ces commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du FCP à chaque valeur liquidative et
prélevées sur la dernière valeur liquidative de l'année civile. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro chaque année.
Si des rachats sont centralisés en présence d'une provision au titre de la commission de surperformance, la quote-part de la commission
provisionnée correspondante aux parts rachetées devient définitivement acquise à la société de gestion.
La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la fin de chaque exercice.
L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le Fonds peut prélever une commission de performance dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de son indice de référence tout en affichant une performance négative

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :
*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.
**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).
***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions
La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion (1)90% Dépositaire (2) 10% Frais de transaction sur valeur mobilières : 0.75% TTC maximum pour les transactions sur actions et instruments assimilés 0.20% TTC maximum pour les obligations Dépositaire (2) 100% Frais de transaction sur valeur mobilières : Forfait de 25€ pour la France et 35 € pour l'étranger clearstream pour les TCN Frais de transaction sur OPC : 0€ pour les OPC du groupe CIC ou de Flornoy 12 € pour les OPC commercialisés en France 40 € pour les OPC commercialisés à l'étranger 150€ pour les OPC Offshore Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :
Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :
Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :
• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :
• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :
Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :
• Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

• Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :
Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :
Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :
• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme
Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour

le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :
Néant

Garantie donnée :
Néant

Informations complémentaires
Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers sont facturés à l'OPCVM.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	**61 178 183,13**	**48 102 583,58**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	13 293 205,98	9 713 115,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-15 127 625,98	-10 340 154,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 468 144,25	3 490 751,37
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-862 887,83	-725 426,45
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-410 269,43	-404 507,48
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-7 789 041,01	10 172 592,59
Différence d'estimation exercice N	*7 461 219,44*	*15 250 260,45*
Différence d'estimation exercice N-1	*15 250 260,45*	*5 077 667,86*
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	315 846,47	1 169 228,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	**54 065 555,58**	**61 178 183,13**

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	**0,00**	**0,00**
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	**0,00**	**0,00**

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 523 238,18	2,82	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 523 238,18	2,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			**0,00**
Obligations			**0,00**
TCN			**0,00**
OPC			**0,00**
Contrats financiers			**0,00**
Total des titres du groupe			**0,00**

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	309 296,31	1 184 587,84
Total	**309 296,31**	**1 184 587,84**

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	278 180,75	1 186 125,84
Total	**278 180,75**	**1 186 125,84**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPI SL		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	31 115,56	-1 538,00
Total	**31 115,56**	**-1 538,00**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 068 897,35	2 378 284,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**2 068 897,35**	**2 378 284,59**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 852 989,59	2 378 473,28
Total	**1 852 989,59**	**2 378 473,28**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	**31/12/2021**
C2 PART CAPI SL		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	215 907,76	-188,69
Total	**215 907,76**	**-188,69**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part		Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1	PART CAPI R	32 306 829,20	342 883,0000	94,22	0,00	0,00	0,00	2,81
31/12/2019	C1	PART CAPI R	58 077 061,90	487 630,8800	119,10	0,00	0,00	0,00	1,22
31/12/2020	C1	PART CAPI R	48 102 583,58	442 831,8662	108,62	0,00	0,00	0,00	-5,49
31/12/2021	C1	PART CAPI C	60 671 414,49	432 525,4147	140,27	0,00	0,00	0,00	8,24
31/12/2021	C2	PART CAPI SL	506 768,64	4 994,5020	101,46	0,00	0,00	0,00	-0,34
30/12/2022	C1	PART CAPI C	48 424 223,42	380 539,2560	127,25	0,00	0,00	0,00	5,60
30/12/2022	C2	PART CAPI SL	5 641 332,16	61 311,8378	92,01	0,00	0,00	0,00	4,02

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	62 945,674100	8 017 626,45
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-114 931,832800	-14 995 363,46
Solde net des Souscriptions / Rachats	-51 986,158700	-6 977 737,01
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	380 539,256000	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI SL		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	57 788,038100	5 275 579,53
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 470,702300	-132 262,52
Solde net des Souscriptions / Rachats	56 317,335800	5 143 317,01
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	61 311,837800	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	66 996,31
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	66 996,31
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	66 996,31
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	66 996,31
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI SL	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0010342055 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,39
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 271 974,99
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	394,59
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR00140044M4 C2 PART CAPI SL	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,39
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	65 549,44
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	18,36
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	SRD et réglements différés	375 413,78
Total des créances		**375 413,78**
Dettes	SRD et réglements différés	1 331 139,89
Dettes	Frais de gestion	113 797,31
Total des dettes		**1 444 937,20**
Total dettes et créances		**-1 069 523,42**

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	**53 611 840,82**	**99,16**
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	53 611 840,82	99,16
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	**0,00**	**0,00**
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	**0,00**	**0,00**
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**375 413,78**	**0,69**
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**-1 444 937,20**	**-2,67**
CONTRATS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	**1 523 238,18**	**2,82**
DISPONIBILITES	1 523 238,18	2,82
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	**54 065 555,58**	**100,00**